

Présentation de l'opération de dragage

Localisation et unité d'intervention:

Voies d'eau	Zone de sédimentation	Type voie d'eau	Bief	PK début	PK fin	Communes
Marne	Amont RD de l'écluse de Charly	Rivière	Charly	66,300	66,500	Charly-sur-Marne, Pavant

Date et durée des travaux :

Les dragages sont prévus entre décembre 2023 et janvier 2024.

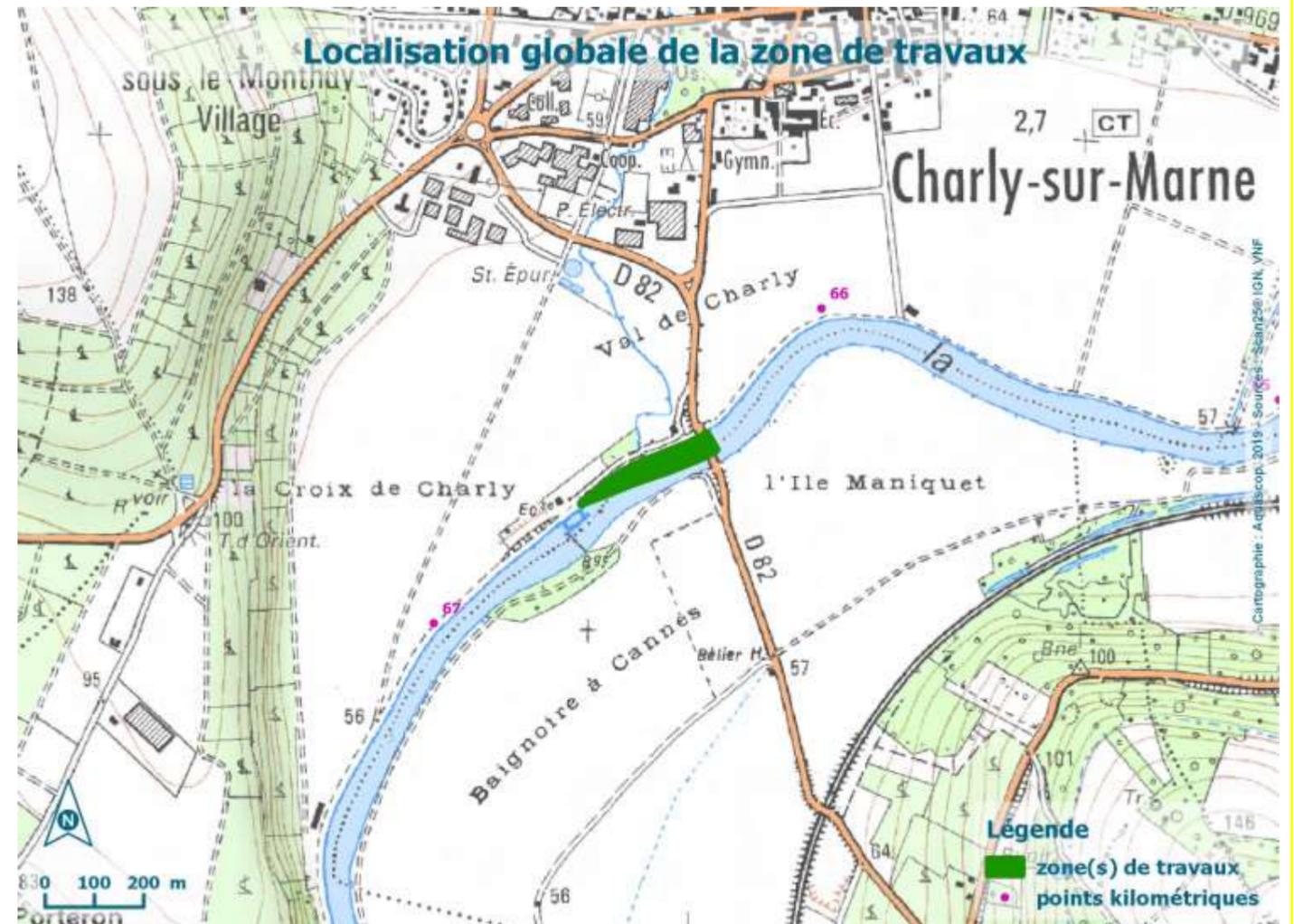
Techniques employées pour le dragage :

Les dragages seront réalisés à la pelle mécanique.

Volume à draguer (en m³) et qualité des sédiments (m³) :

Volume (m ³)	N° d'analyse	Seuil S1 dépassé (oui/non)	Propriétés HP4 ; HP5 ; HP 6 ; HP 7 ; HP 8 ; HP 10 ; HP11 et HP13	Test HP 14 : écotoxique (oui/non)	Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux)
74	2023-RMA-PK 66,460	non	non dangereux	non	inertes

Prélèvements réalisés le 08/08/2023.



Localisation exacte des travaux – cartographie



Enjeux de qualité d'eau

Type de voie(s) d'eau :

- Rivière :
 - o Grand gabarit
 - o Petit gabarit
- Canal :
 - o Grand gabarit
 - o Petit gabarit
 - o Annexe : rigole, fossé
- Milieu :
 - o Urbain : habitat
 - o Rural
 - o Industriel
 - o Portuaire

X
X

Risques identifiés :

- Présence d'un ou plusieurs Plan de Prévention Risque Inondation : X
02DDT20070006 - PPR - Débordement de la Marne - Secteur entièrement concerné par un risque important d'inondation
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Technologique :
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Mouvement de Terrain :

Qualité d'eau d'après la DCE :

Masse(s) d'eau concernée(s)	Nom	Type	État chimique (objectif)	État écologique (objectif)	État chimique (actuel)	État écologique (actuel)
FRHR137	la Marne du confluent de la Semoigne (exclu) au confluent de l'Ourq (exclu)	Eaux superficielles Fortement modifiée	Bon état en 2027	Bon potentiel en 2015	mauvais	Bon

Périmètres de protection des captages :

	Localisation à moins de 100 m de la zone à draguer	Captage concerné	Type (souterrain / superficiel)	Référence arrêté
Périmètre de protection immédiate	non			
Périmètre de protection rapprochée	oui	Captage de Pavant 0156-5X-0098	Souterrain	Arrêté de DUP 01/04/1992
Périmètre de protection éloignée	non			

Enjeux écologiques 1/2

Données sur les peuplements piscicoles :

Une station de suivi des peuplements pisciaires est située sur la Marne (03108098 - LA MARNE A AZY-SUR-MARNE 1), à environ 10 km en amont. Les dernières données disponibles sur le site <http://www.naiades.eaufrance.fr/> datent de 2016 révèlent la présence, comme espèces principales, de l'ablette, du gardon, et de la bouvière et la perche ; les espèces secondaires étant le chevesne, le goujon, la perche soleil et la vandoise. A noter que les inventaires disponibles pointent également la présence de la loche de rivière et de l'anguille.

Type de berges :

Les berges sont renforcées par un rideau de palplanches et un perré.

Présence de frayères connues par la bibliographie – PK concerné – espèces identifiées :

L'Arrêté préfectoral de l'Aisne (02) fixant la liste des frayères à titre réglementaire (article R. 432-1 du Code de l'Environnement) mentionne que la rivière Marne est susceptible d'abriter des frayères à brochets sur l'ensemble du département.

La présence de zones potentiellement propices à la reproduction du chabot, de la loche de rivière et de la vandoise est possible. Bien que la bouvière soit également présente dans ce secteur de la Marne, il est difficile de statuer sur sa reproduction locale sans données disponibles précisant la présence ou non de mollusques bivalves susceptibles d'accueillir sa ponte

La zone draguée correspond à un aval immédiat d'ouvrage dont les berges sont en palplanches ou maçonnées. La présence de frayères à brochet est peu probable à cet endroit. Cependant, des frayères pouvant néanmoins exister à l'aval du secteur d'étude, cette sensibilité potentielle doit être prise en compte.

Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

Zone de sédimentation	Thème	Type	Localisation à moins de 100m	Nom
Amont RD de l'écluse de Charly	Écologie	ZPS (Zone de protection spéciale)	Non	
		ZNIEFF 2 (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II)	Non	
		ZNIEFF 1 (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I)	Non	
		ZICO (Zone importante pour la conservation des oiseaux)	Non	
		SIC (Site d'intérêt communautaire)	Non	
		APB (Arrêtés de protection de biotope)	Non	
		Ramsar (zone humide d'importance internationale)	Non	
		RNCFS (Réserve nationale de chasse et de faune sauvage)	Non	
		CEN (conservatoire d'espaces naturels)	Non	
		CDL (Conservatoire du Littoral)	Non	
		PN (Parc national)	Non	
		PNR (Parc naturel régional)	Non	
		RNN (réserve naturelle nationale)	Non	
		RNR (réserve naturelle régionale)	Non	
		RB (réserve de biosphère)	Non	
	Patrimoine culturel	Site inscrit	Non	
		Site classé	Non	

Enjeux écologiques 2/2

Espèces protégées :

anguille (espèce non protégée mais figurant sur les listes rouges française et mondiale, en danger critique d'extinction), bouvière, brochet, loche de rivière, vandoise.

Synthèse des enjeux écologiques et définition du degré de sensibilité environnementale :

⇒ **Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :**

Zone concernée	Présence de frayère (oui/non)	Présence d'une espèce faisant l'objet d'une protection réglementaire (oui/non)	Zonage d'intérêt écologique réglementaire (oui/non)	Périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage AEP (oui/non)
Amont RD de l'écluse de Charly	possible	oui	non	oui

Sensibilité environnementale :

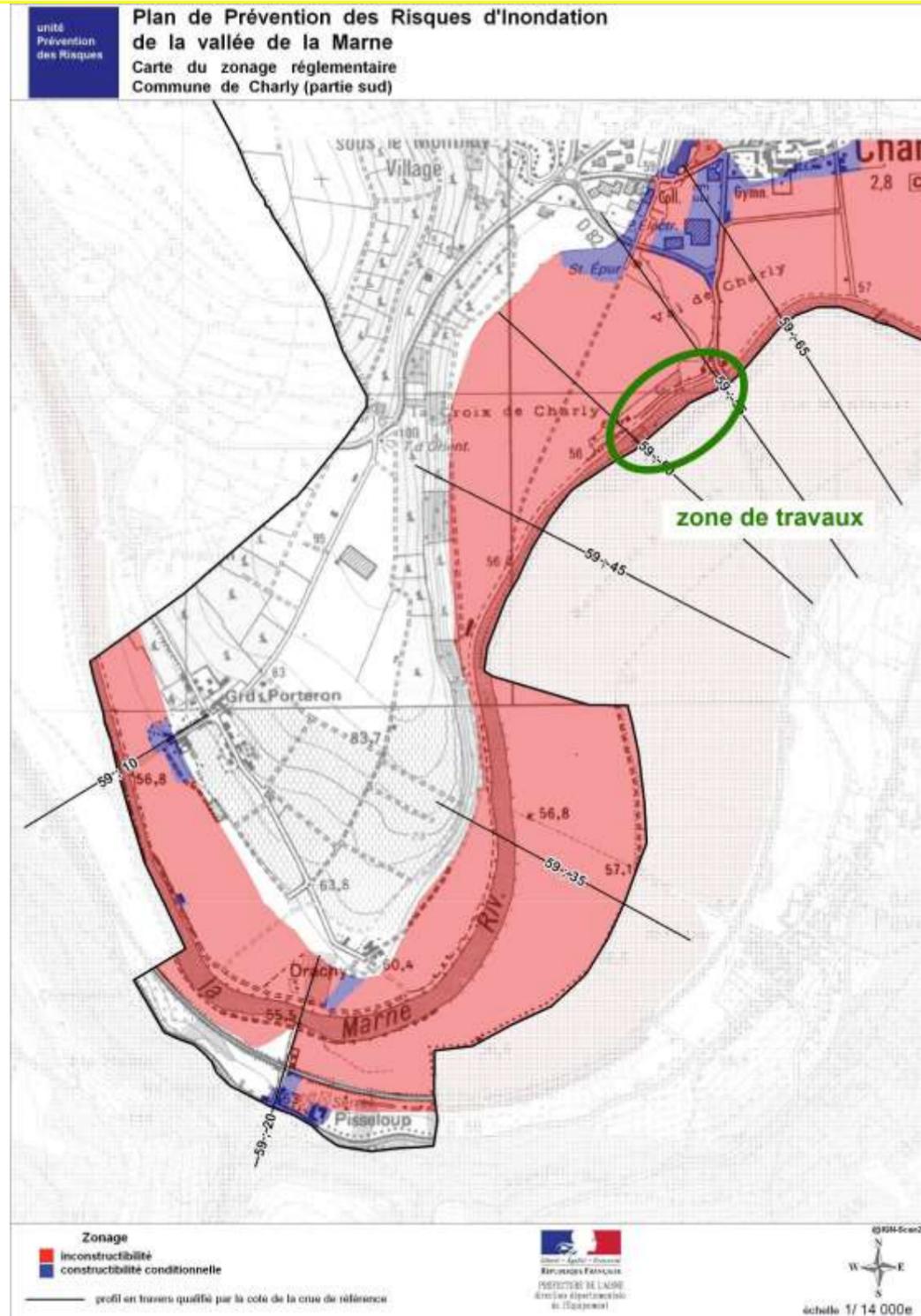
Deux paramètres octroient une forte sensibilité environnementale au site de dragage : la présence avérée d'espèces de poissons protégées et/ou menacées (loche de rivière, bouvière et vandoise notamment) et la proximité d'un périmètre de protection rapproché de la ressource en eau potable.

La présence possible en aval de frayères à brochet concoure également à cette sensibilité environnementale.

Pour éviter des perturbations pour la reproduction de ces espèces, les travaux devront être effectués en dehors de leurs périodes de reproduction : février-avril pour le brochet, et mai-juin pour la bouvière, la vandoise et la loche de rivière (dès fin-avril pour cette dernière).

Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés



Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés

